

Rapport du conseil municipal de Villemontoire du 25.02.2021

Tous les membres du conseil municipal étaient présents ;

Aucun public n'a assisté au conseil.

Délibération :

- Une seule délibération est au programme au cours de ce conseil. Celle-ci concerne les modalités de dépôts de chèque concernant la salle des fêtes. Il est en effet très compliqué avec notre process actuel de déposer des chèques. Cela ne peut-être réalisé que par le régisseur de la salle des fêtes (Jean Cyr GRANTOT, conseiller municipal) et nécessite des démarches lourdes. Le conseil municipal vote ainsi à l'unanimité un nouveau process de paiement. Il s'agira maintenant, pour les futurs locataires de la salle des fêtes, de réaliser un chèque à l'ordre du Trésor public. Celui-ci pourra être déposer, par un membre de la mairie à cette instance.

Discussions municipales / Informations diverses :

- Précision sur le report de la collecte des déchets qui devait initialement passer le 18 février 2020. Celle-ci est dû à une forte circulation de la COVID-19, réduisant ainsi les effectifs de notre prestataire pour la collecte des ordures ménagères ;
- La COVID-19 a également impacté les salariés du SIVOM. Ainsi le centre de loisirs d'Hartennes-et-Taux a dû fermer pour la première semaine des vacances d'hiver ;
- La prochaine réunion du SIVOM aura lieu le mardi 2 mars 2020. Marie ROYER et Maxime GALHAUT, tous deux conseillers municipaux se rendront à cette réunion ;
- Le SIVOM a, par ailleurs, souhaité connaître le nombre d'enfants susceptibles de rentrer à la maternelle dans les 3 prochaines années. A Villemontoire nous comptons 7 enfants qui sont dans ce cas ;
- L'horloge de l'église s'étant arrêté le 11 février 2020, Christian HUTTEAU, conseiller municipal, a contacté le prestataire. Des agents de ce dernier sont venus mettre en place un boîtier de commande provisoire pour réparer l'installation ;
- Deux arbres au cimetière communal menacent le mur entourant le lieu. Nous sommes à la recherche de prestataire et de devis pour la coupe de ces deux conifères ;
- Le montant des dernières factures d'électricité est très élevé pour la salle des fêtes. En effet, avec très peu de locataires, ces factures sont néanmoins très élevées pour l'année 2020. Des investigations vont être organisées et des relevés de compteurs réguliers vont être mis en place pour surveiller la consommation électrique de la salle ;
- Depuis 2005, aucune reliure des actes communaux pour l'état civil n'a été mise en place. Ainsi le conseil municipal donne son accord pour la création d'une reliure, regroupant tous les actes entre 2005 et 2021. Le prix estimé de cette opération s'élève à 165 € ;
- Un prestataire a été trouvé pour estimer un « bien sans maître » situé dans la rue du val. Philippe DUMAS prend en charge le suivi de ce dossier ;

- Plus de 80 pancartes ont été installées dans le cimetière dans le cadre de la recherche des tombes abandonnées ou non entretenues. Les familles doivent se signaler en mairie, plusieurs l'ont déjà fait ;
- Une problématique sur les arbres dans la Vallée est soulevée. Il y a, en effet, un trop grand nombre de parcelles boisées privées à proximité de la route qui ne sont pas entretenues. Plusieurs arbres sont déjà tombés. Les propriétaires de ces parcelles sont responsables du dégagement de la voie ou d'un quelconque accident en cas de chute d'arbre. Ils sont tenus d'élaguer régulièrement les arbres dépassant sur la chaussée ou menaçant de tomber. Plusieurs courriels ont déjà été envoyé en ce sens ;
- Le contrat de téléphone de la mairie a été changé avec succès. Un contrat fibre a été signé avec SFR pour un montant de 22€ pendant un an puis 44€ (contre 120€ auparavant) ;
- Un point sur le site internet a été réalisé. La mise à jour du site internet a été évoquée. Il est montré que la majorité du site a été alimenté depuis le début du mandat (par Maxime GALHAUT, conseiller municipal, depuis juillet 2020) mais qu'il y a encore des efforts à fournir sur des publications concernant les actualités. Vos suggestions sont les bienvenues !

Maxime GALHAUT

Conseiller Municipal